

**Avis n° 2011/06-12 relatif
à l'habilitation de l'École nationale de la statistique et de
l'administration économique ParisTech (ENSAE
ParisTech)
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

Renouvellement, après suspension, de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur

- Vu la demande présentée de renouvellement d'habilitation, après interruption de 2 ans, par l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ParisTech (ENSAE ParisTech)
- Vu le rapport établi par Jean-Jacques Lenne (rapporteur principal), Patrick Gerlier, Manuel Samuélidès (membres de la CTI), Denis Lemaitre (expert), Florence Besson (expert élève ingénieur), et présenté lors de la séance plénière des 14-15 juin 2011

La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :

Fondée immédiatement après la guerre pour former des statisticiens, l'École nationale de la statistique et de l'administration économique ParisTech (ENSAE Paristech) est devenu par le décret du 28 décembre 2010 une composante interne du groupe des écoles nationales d'économie et statistique (GENES), un EPCSCP placé sous la tutelle du ministre chargé de l'économie.

Le GENES regroupe :

- ▲ l'ENSAE ParisTech (École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique ParisTech), qui forme des statisticiens-économistes et les administrateurs de l'INSEE ;
- ▲ l'[ENSAI](#) (École Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information), localisée à Rennes, qui forme des statisticiens et les attachés de l'INSEE et qui délivre un titre d'ingénieur habilité ;
- ▲ le [CEPE](#) (Centre d'Études des Programmes Économiques) ;
- ▲ des centres de formation et des centres de recherche.

L'ENSAE ParisTech a obtenu sa dernière habilitation à délivrer le titre d'ingénieur en 2006. Dans son avis la CTI notait : « le diplôme d'ingénieur ne sera délivré qu'aux seuls étudiants ayant suivi un premier cycle scientifique ». Elle rappelait « que le diplôme d'ingénieur sanctionne un cycle cohérent de 5 années d'études supérieures après le baccalauréat ».

Le renouvellement de cette habilitation devait intervenir en 2009 dans le cadre de la campagne d'évaluation périodique d'Ile-de-France. Néanmoins, malgré le rappel de la part du greffe de la CTI, aucune demande de renouvellement n'a été adressée à la Commission par l'école.

Lors de sa séance plénière du 9 juillet 2009, la CTI a donc pris acte de la volonté de l'établissement de ne plus délivrer le titre d'ingénieur ; cette délibération a été communiquée par courrier à l'école et n'a pas provoqué de réaction de cette dernière.

Par courrier de mai 2010, l'ENSAE ParisTech a émis le vœu de pouvoir à nouveau délivrer le titre d'ingénieur diplômé à compter de la rentrée 2011.

L'école accueille 140 à 150 élèves chaque année, recrutés par concours, par admission sur titre ou au sein du fonctionnariat (administrateurs INSEE/ corps de contrôle des assurances). Elle organise également un mastère spécialisé (12/15 étudiants) et participe à l'encadrement de doctorats (≈ 15 /an).

L'objet de la demande de l'établissement est la reprise de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique au titre de la formation initiale sous statut d'étudiant (après interruption de deux ans de cette habilitation).

1/ Formation

La formation proposée repose sur l'enseignement des disciplines fondamentales de l'analyse économique et statistique et de leurs fondements scientifiques, en particulier en mathématiques. A partir de ce socle commun, l'école propose des spécialisations en économie, sociologie quantitative, finance, assurance gestion des risques et statistique.

L'école définit ses objectifs de formation en termes de connaissances (modélisation économique, modélisation stochastique et informatique) et non en terme de compétences ; comme en témoigne l'absence de fiche RNCP.

D'une façon générale, les jeunes diplômés trouvent un emploi dans les secteurs banque-assurance-conseil.

L'ENSAE ParisTech organise trois concours de recrutement, l'un à destination des élèves des classes de mathématiques spéciales, les autres ouverts aux élèves des classes préparatoires Khâgnes (BL) et des classes préparatoires aux écoles de commerce, option scientifique. Les deux derniers concours, très sélectifs, sont basés uniquement sur des épreuves de mathématiques, d'économie, de français et de langues. Par ailleurs, l'ENSAE ParisTech recrute par concours sur titre des étudiants titulaires de Licence, des élèves d'autres écoles d'ingénieurs et des élèves étrangers; enfin elle recrute des élèves fonctionnaires.

Pour la première année, l'objectif est d'homogénéiser le niveau des élèves issus de cursus différents au cours du 1^{er} semestre. Le second semestre est une introduction aux matières fondamentales de l'école. Les cours sont donc distincts le 1^{er} semestre en fonction des disciplines enseignées.

La deuxième année constitue la période d'acquisition des savoirs fondamentaux du cycle. Le choix d'une majeure d'approfondissement disciplinaire s'effectue également dans cette année, en fonction d'une première approche d'orientation « métier » qui donne ainsi accès à des cours optionnels.

La troisième année -dite de spécialisation- s'organise en fonction des orientations choisies y compris recherche. Elle reste cependant articulée autour des composantes économiques et mathématiques appliquées.

La CTI note que pour les sciences humaines et sociales, l'école a une approche quantitative qui n'aborde pas suffisamment la sociologie générale et les grands enjeux de société, ce qui paraît nécessaire actuellement.

2/ Évolution de l'école

L'évolution statutaire de l'école répond à une des recommandations de la CTI ; cependant la CTI estime que le travail nécessité pour aboutir aux nouveaux statuts (contrainte partagée par de nombreuses écoles dans la période de mutation actuelle) ne justifie pas : d'une part l'abandon de la procédure d'habilitation et d'autre part la faible réactivité de l'école aux nombreuses et importantes recommandations de la CTI lors de la précédente évaluation (en 2006) :

- ✧ *faire évoluer la structure de l'établissement pour le rendre juridiquement autonome* : le décret du 28/12/10 répond à cette recommandation ;
- ✧ *faire un rapport sur la politique de recrutement et son évolution* : la CTI n'a pas connaissance d'un rapport spécifique sur ce point.
- ✧ *exprimer le contenu de la formation en termes de compétences et renseigner le RNCP* : l'approche compétences est au stade d'une première réflexion ; la fiche RNCP n'est pas établie ;
- ✧ *augmenter la part des enseignements assurés par les permanents* : la CTI n'observe pas d'évolution significative ; les nouveaux statuts de l'établissement devraient le permettre ;
- ✧ *développer l'observatoire des métiers qui permet de suivre l'emploi des diplômés* : si de par son fonctionnement, l'école est en lien direct avec les employeurs futurs des élèves, la démarche observatoire n'est pas structurée ;
- ✧ *s'insérer complètement dans le dispositif de Bologne* : si la mise en place des ECTS est pratiquement acquise, elle n'a pas remis en cause le système de notation ; la mise en place du supplément au diplôme -obligatoire - n'est pas effectuée ;
- ✧ *continuer le développement à l'international* : l'école bénéficie (directement ou indirectement) de multiples accords cadres. Elle développe également ses propres relations internationales ; mais l'effet de ses actions n'est pas encore aujourd'hui sensible sur l'évolution du volume des échanges et la mobilité des élèves et des enseignants ;
- ✧ *assurer un enseignement solide en management de projet* : la CTI note que le suivi et la structuration des projets a été renforcée ;
- ✧ *donner des compléments de formation en sciences dures ou en sciences du vivant* : les programmes ont été complétés par un séminaire, ce qui ne peut pas être considéré comme suffisant.

3/ Synthèse de l'évaluation

L'ENSAE ParisTech est une école de qualité mais dont le cursus est en marge des normes communément admises pour les formations d'ingénieurs (en France et à l'étranger) en matière de socle scientifique et technique¹ ; ceci se traduit à la fois dans le vivier de recrutement (une part importante d'élèves vient des classes préparatoires commerciales et

1 Socle défini dans le Référentiel 2009 de la CTI par « Connaissance et compréhension d'un large champ de sciences fondamentales et capacité d'analyse et de synthèse qui leur est associée »

littéraires, option scientifique) et dans le profil des emplois des diplômés (en quasi totalité en banque-assurance-conseil).

La CTI a noté **les points forts** de la formation :

- ⤴ une bonne notoriété, qui se traduit en particulier par le niveau des candidatures aux concours d'entrée ;
- ⤴ des enseignements de haut niveau ;
- ⤴ la professionnalisation des parcours ;
- ⤴ une réponse adéquate à l'attente des employeurs dans les domaines de l'économie, des finances et des applications scientifiques et industrielles de la modélisation statistique ;
- ⤴ l'intégration dans ParisTech ;
- ⤴ de nouveaux statuts donnant l'autonomie nécessaire à une école d'ingénieur.

Et ses **points faibles** :

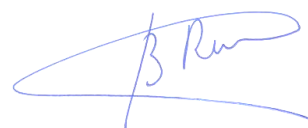
- ⤴ une démarche qualité non intégrée ;
- ⤴ une démarche compétences embryonnaire ;
- ⤴ une école encore éloignée des accords de Bologne ;
- ⤴ un faible taux d'encadrement des élèves par des enseignants permanents ;
- ⤴ une place des sciences humaines et sociales (hors langues) à renforcer ;
- ⤴ des parcours de formation exclusivement spécialisés sur deux disciplines : mathématiques appliquées et économie ;
- ⤴ pour une école visant la délivrance du titre d'ingénieur, l'absence dans les cursus préparatoires d'enseignement de sciences physiques pour les étudiants recrutés sur concours dans les classes préparatoires littéraires et économiques et pour certains étudiants recrutés sur titre ;
- ⤴ une activité à l'international (mobilité entrante et sortante) restant à développer.

Par ailleurs, la CTI note que les nouveaux statuts étant établis, l'organigramme fonctionnel et le processus pédagogique restent à formaliser.

En conséquence, dans l'état actuel du dossier, la CTI **émet un avis défavorable** à la reprise après interruption, de l'habilitation de l'École nationale de la statistique et de l'administration économique (ENSAE ParisTech) à délivrer le titre d'ingénieur diplômé.

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, les 14 et 15 juin 2011
Approuvé en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 5 juillet 2011

Le président



Bernard REMAUD